

Conditions générales (CG)

pour les excursions guidées d'une ou plusieurs journées de **ACTIVE SWISS TOURS**

1. Champ d'application et parties contractantes

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les excursions proposées et organisées par ACTIVE SWISS TOURS, Suisse, ci-après dénommé ACTIVE SWISS TOURS, dans les domaines de la randonnée, de la raquette, du VTT, des sports d'hiver, des visites culturelles ainsi que des services de transport. Par la réservation d'une excursion, le client/la cliente reconnaît ces conditions générales comme étant contraignantes. En réservant une excursion, le client confirme avoir pris connaissance de ces conditions générales et les accepter comme étant applicables.

2. Conclusion du contrat et réservation

La présentation des excursions sur le site internet ou dans les brochures constitue une offre non contractuelle. Le contrat est conclu dès que le client confirme par écrit (par e-mail ou message texte) l'offre de l'excursion élaborée par ACTIVE SWISS TOURS. Les réservations effectuées par téléphone ou oralement ne deviennent contraignantes que lorsqu'elles sont confirmées par écrit par ACTIVE SWISS TOURS. Des demandes spéciales ou des accords individuels ne sont valables que si ACTIVE SWISS TOURS les confirme également par écrit. Le/la client/e réservant est responsable de l'exactitude des informations fournies et s'assure que toutes les personnes voyageant avec lui/elle ont été informées des présentes conditions générales.

3. Prix et paiement

Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF) et sont, sauf accord contraire, exprimés par excursion. Les prix proposés comprennent les prestations contractuelles convenues (par ex. guide, transport du matériel, repas ou hébergement, dans la mesure où cela a été expressément proposé). Ne sont pas inclus – sauf mention explicite – les dépenses personnelles des participants (par ex. boissons, souvenirs) ainsi que les assurances nécessaires (voir point 8). ACTIVE SWISS TOURS fournit une offre avant la conclusion du contrat avec un prix approximatif (avec une variation possible de $\pm 10\%$). Les **paiements** doivent être effectués au plus tard 8 jours avant le début de l'excursion, sauf accord contraire. En règle générale, le prix total de l'excursion doit être payé par virement avant le départ. Pour les réservations de dernière minute, un paiement en espèces sur place avant le départ peut être accepté, après accord préalable. Si le client ne respecte pas ses obligations de paiement dans les délais impartis, ACTIVE SWISS TOURS est en droit de résilier le contrat sans mise en demeure et de réclamer les frais de résiliation conformément au point 4.

4. Annulation par le client (résiliation)

Le client peut se **retirer** de l'excursion réservée à tout moment avant le début de l'excursion, à condition d'en informer ACTIVE SWISS TOURS par **écrit** (par e-mail ou courrier). La date de réception de la déclaration de résiliation par ACTIVE SWISS TOURS est déterminante pour le calcul des frais d'annulation éventuels. En cas de résiliation, les **conditions d'annulation** suivantes sont convenues :

- Jusqu'à 8 jours avant le début de l'excursion : **gratuit** (remboursement intégral des montants déjà payés)
- De 7 à 3 jours avant le début de l'excursion : **50 %** du prix de l'excursion

- Moins de 48 heures avant le début de l'excursion ou en cas de non-présentation : **100 %** du prix de l'excursion (aucun droit au remboursement)

Les paiements déjà effectués seront remboursés au prorata en cas d'annulation, conformément aux conditions ci-dessus. Le transfert de la réservation à une autre personne est en principe possible, à condition que la personne de remplacement remplisse toutes les conditions de participation (voir point 6) et qu'ACTIVE SWISS TOURS accepte le changement par écrit. Les frais supplémentaires dus à la modification de la réservation (par exemple, frais de modification par des tiers ou frais de changement de nom) sont à la charge du client. Le client initial et la personne de remplacement sont solidairement responsables du prix de l'excursion et des frais supplémentaires. Il est recommandé de souscrire une assurance annulation, qui couvre les frais d'annulation en cas de retrait (par exemple, en raison de maladie ou d'accident).

5. Annulation ou modifications par ACTIVE SWISS TOURS

ACTIVE SWISS TOURS s'efforce de réaliser les excursions confirmées comme prévu. Cependant, **des modifications ou annulations** peuvent avoir lieu pour des raisons importantes qui échappent au contrôle de ACTIVE SWISS TOURS. Ce dernier se réserve en particulier le droit d'annuler ou d'interrompre une excursion à tout moment si des circonstances l'exigent, notamment en cas de préoccupations liées à la **sécurité** (par ex. conditions météorologiques défavorables, intempéries, risque d'avalanches), en cas de **force majeure** (par ex. catastrophes naturelles, épidémies, restrictions imposées par les autorités, grèves, événements de guerre, pannes d'énergie ou de transport) ou en cas **d'empêchement soudain de la part du guide**, notamment en raison d'une maladie ou d'un accident, sans possibilité de remplacement à court terme.

En cas d'annulation pour les raisons mentionnées ci-dessus, le client n'aura pas droit à un remboursement des paiements déjà effectués, dans la mesure où ces raisons échappent au contrôle de ACTIVE SWISS TOURS et rendent l'exécution de l'excursion impossible ou déraisonnable. ACTIVE SWISS TOURS pourra proposer au client, si cela est raisonnable, une **date de remplacement** ou une **offre équivalente**. Cependant, il n'y a pas de droit à cela. Toute autre demande du client (en particulier des demandes de dommages et intérêts, de remboursement des dépenses, de plaisir de vacances perdu ou de profit perdu) est exclue dans la mesure où cela est légalement autorisé.

De plus, ACTIVE SWISS TOURS est autorisé à apporter des modifications au programme pour des raisons objectives, tant que celles-ci ne modifient pas de manière significative l'ensemble de la prestation réservée. En particulier, les itinéraires, les horaires et les moyens de transport peuvent être ajustés si cela est nécessaire pour des raisons de sécurité ou d'organisation. ACTIVE SWISS TOURS s'efforcera, dans ces cas, de proposer des prestations de remplacement équivalentes. Le client n'a pas droit à une réduction du prix de l'excursion en cas de modifications raisonnables.

6. Conditions de participation

Nos excursions requièrent une bonne condition physique ainsi qu'une expérience et une préparation adéquates en fonction des exigences de l'excursion. Le client est tenu d'informer ACTIVE SWISS TOURS de manière honnête de toute restriction ou risque de santé pertinent (par ex. maladies chroniques, allergies, médicaments, grossesse) pouvant affecter la participation. Les mineurs peuvent participer aux excursions uniquement s'ils sont accompagnés d'un tuteur légal ou avec l'accord écrit de ce dernier. Les participants doivent toujours **suivre les instructions** des guides ou du personnel de ACTIVE SWISS TOURS. Cela sert à assurer leur propre sécurité ainsi que celle du groupe. Les participants s'engagent également à respecter les règles et lois applicables (par ex. les réglementations de protection de la nature, les règles de circulation lors du vélo ou du ski).

ACTIVE SWISS TOURS attend un haut niveau de **responsabilité individuelle** de la part des participants. Chaque participant ne participe qu'à des activités compatibles avec sa condition physique, et en particulier avec son état de santé et de préparation physique. Si un participant ne répond pas aux exigences ou met en danger lui-même ou les autres par son comportement, ACTIVE SWISS TOURS peut, dans la mesure du possible, prendre des mesures pour protéger le groupe ou la personne concernée. Dans ce cas, il n'y a pas de droit à un remboursement du prix de l'excursion.

Obligations de coopération : Le client est tenu de signaler immédiatement toute réclamation à la direction de l'excursion afin qu'une solution puisse être trouvée et que les éventuels dommages puissent être prévenus ou réduits.

7. Matériel

ACTIVE SWISS TOURS informe le client à l'avance (par exemple, dans l'offre) du **matériel nécessaire** pour l'excursion réservée. Chaque participant est responsable de se présenter à l'excursion avec des vêtements appropriés et le matériel personnel nécessaire (par ex, des vêtements résistants aux intempéries, des chaussures adaptées, une protection solaire et contre le froid), sauf accord explicite contraire.

Matériel de location ou de prêt : Si ACTIVE SWISS TOURS ou un loueur de matériel fournit des équipements en location (par ex. des raquettes, des vélos, des casques, etc.), cela doit être convenu à l'avance. Les participants sont tenus de traiter le matériel emprunté avec soin et de le restituer après l'excursion. Le participant peut être tenu responsable des équipements endommagés ou perdus, dans la mesure où il en porte la faute.

8. Assurances

La participation aux excursions de ACTIVE SWISS TOURS se fait à ses propres risques. La clientèle est responsable de disposer d'une **couverture d'assurance** suffisante. Les prix des excursions ne comprennent aucune prestation d'assurance. Chaque participant doit disposer d'une assurance maladie et accident valide, qui couvre également les risques liés à l'activité réservée (notamment les accidents sportifs en extérieur). Une assurance responsabilité civile privée est obligatoire pour couvrir les dommages causés à des tiers. Pour les activités en montagne ou dans des zones difficilement accessibles, il est en outre recommandé de souscrire une assurance pour les frais de secours et de rapatriement. Il est également conseillé de souscrire une assurance annulation de voyage (voir point 4), pour couvrir les frais d'annulation en cas de maladie ou d'accident avant le début de l'excursion. En effectuant la réservation, le

client confirme avoir pris les mesures nécessaires pour obtenir une couverture d'assurance suffisante ; ACTIVE SWISS TOURS peut demander la preuve d'une telle assurance.

9. Responsabilité de ACTIVE SWISS TOURS

ACTIVE SWISS TOURS est responsable, dans le cadre des dispositions légales, de la préparation et de l'exécution des excursions avec soin. La responsabilité de ACTIVE SWISS TOURS envers les clients est limitée, dans la mesure où la loi le permet (art. 100 CO), en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. La responsabilité pour négligence légère est, dans la mesure où la loi le permet, complètement exclue. ACTIVE SWISS TOURS ne sera responsable des dommages corporels, sanitaires ou de santé qu'en cas de comportement fautif. La participation à toutes les excursions se fait aux risques et périls des participants (voir point 8). ACTIVE SWISS TOURS décline toute responsabilité en cas d'accidents, de blessures, de troubles de santé ou de dommages matériels subis par les participants, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. En particulier, aucune responsabilité n'est engagée pour les risques typiques associés aux activités de plein air, en montagne ou sur la voie publique (par ex. risques de chutes, influences météorologiques, avalanches, chutes de pierres, comportements de tiers, etc.), sauf en cas de faute de la part de ACTIVE SWISS TOURS. En tout état de cause, la responsabilité de ACTIVE SWISS TOURS, le cas échéant, est limitée au montant contractuellement convenu pour l'excursion concernée. Toute autre responsabilité – notamment pour des dommages indirects ou consécutifs tels que la perte de plaisir de vacances, la perte de revenus ou le manque à gagner – est exclue.

Responsabilité pour des prestations tierces : ACTIVE SWISS TOURS peut faire appel à des prestataires tiers (mandataires) pour la réalisation de ses prestations, par exemple des guides de voyage indépendants, des entreprises de transport ou d'hébergement. Dans de tels cas, ACTIVE SWISS TOURS n'est responsable que dans le cadre des prescriptions légales impératives. Une responsabilité plus étendue – en particulier pour la négligence légère des personnes tierces – est exclue. En cas de dommages imputables à un prestataire tiers et pour lesquels ACTIVE SWISS TOURS n'est pas légalement responsable, le client pourra faire valoir des droits directement auprès du prestataire tiers.

Exclusions de responsabilité : Il n'y a aucune responsabilité pour les dommages résultant de circonstances échappant au contrôle de ACTIVE SWISS TOURS (par exemple, force majeure, ordonnances des autorités, restrictions dues à une pandémie, retards ou annulations de moyens de transport, grèves). De même, ACTIVE SWISS TOURS ne sera pas responsable de la perte, du vol ou de l'endommagement d'objets personnels des participants (par ex. matériel, appareils électroniques, argent, documents de voyage, autres objets de valeur), sauf si les dommages ont été causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle de ACTIVE SWISS TOURS. Les limitations et exclusions de responsabilité ci-dessus s'appliquent également, de manière analogue, aux représentants légaux, employés et tiers mandatés par ACTIVE SWISS TOURS.

10. Protection des données

ACTIVE SWISS TOURS collecte, utilise et protège les données personnelles des clients conformément aux dispositions légales applicables en matière de protection des données (en particulier la loi suisse sur la protection des données, LPD). Les données personnelles (par ex. nom, coordonnées, date de naissance, nationalité, données de réservation et de voyage) ne sont collectées et traitées que dans la mesure nécessaire à la gestion de la réservation, à la réalisation de l'excursion et à l'assistance aux clients. ACTIVE SWISS TOURS traite ces informations de

manière confidentielle et les protège par des mesures techniques et organisationnelles appropriées contre tout accès non autorisé. Les données ne seront transmises à des tiers que si cela est nécessaire pour l'exécution du contrat – par ex. aux prestataires locaux (hôtels, entreprises de transport, guides locaux) ou aux autorités dans le cadre des prescriptions légales. Les données ne seront pas transmises à des fins publicitaires ou marketing à des tiers sans le consentement explicite de la personne concernée. En réservant, le client consent à cette utilisation des données. La clientèle peut révoquer ce consentement à tout moment, avec effet pour l'avenir. Toutefois, dans ce cas, ACTIVE SWISS TOURS pourrait ne pas être en mesure de fournir les services contractuels.

11. Droit applicable et tribunal compétent

La relation contractuelle entre le client et ACTIVE SWISS TOURS est régie exclusivement par le droit suisse, à l'exclusion des normes de conflit du droit international privé. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG) ne sont pas applicables. Le tribunal compétent pour tout litige découlant de cette relation contractuelle est Berne, en Suisse. Toutefois, ACTIVE SWISS TOURS est en droit d'assigner la clientèle à son domicile ou devant tout autre tribunal compétent. Les règles légales impératives relatives au lieu de compétence prévalent sur cette clause de compétence.

12. Clause salvatrice

Si une disposition des présentes conditions générales est ou devient totalement ou partiellement invalide, inexécutable ou nulle, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. Une disposition invalide sera remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide, de manière légalement valide. Il en va de même pour toute éventuelle lacune dans ces conditions générales.

Version : mai 2025

ACTIVE SWISS TOURS

Markus Helbling
Elfenastrasse 51
3074 Muri bei Bern
info@activeswisstours.ch